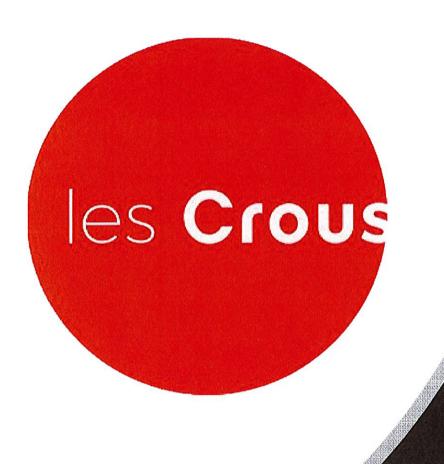


Dossier Social Etudiant

2019-2020



PROCEDURE DE DEPOT

VUE DU DOSSIER ETUDIANT

ECRAN D'ACCUEIL

les Crous Dépôt du dossier social étudiant (DSE)

₹ Pré-requis

Descriptif de la procédure

La demande de bourse et/ou de logement sur critères sociaux est effectuée à l'aide du dossier social étudiant (DSE).

Documents nécessaires

- Etre en possession de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non-imposition) qui se rapportent aux revenus perçus en 201% (avis fiscal 2019) par vos parents, et de votre propre avis fiscal en cas de déclaration séparée.
- Justificatifs de scolarité 2019 2020 pour vous et vos frères et sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur.
- Une carte bancaire pour le paiement en ligne des frais de dossiers.
- Un relevé d'identité bancaire personnel à votre nom.

Suivant

TYPE DE DEPOT

les Crous Dépôt du dossier social étudiant (DSE)

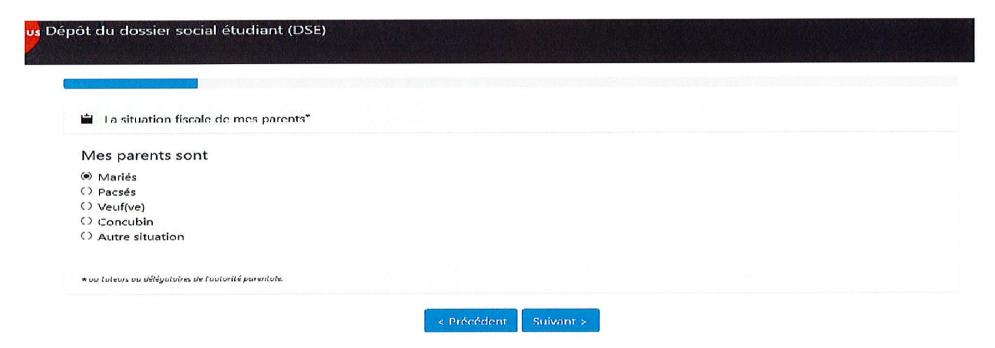
★ Mon choix du type de dépôt

Je souhaite déposer un dossier social étudiant

- pour l'année universitaire 20**20** 20**2 (** en France métropolitaine, départements d'outre-mer ou Polynésie française.
- O pour l'année universitaire 2019 en Nouvelle-Calédonie

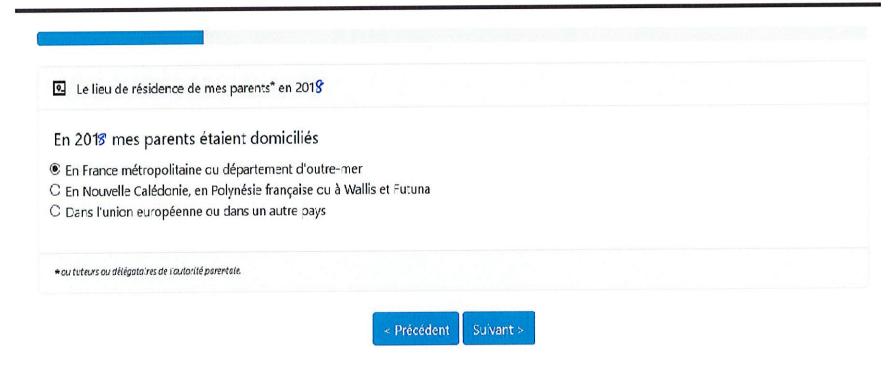
Suivant

SITUATION DES PARENTS



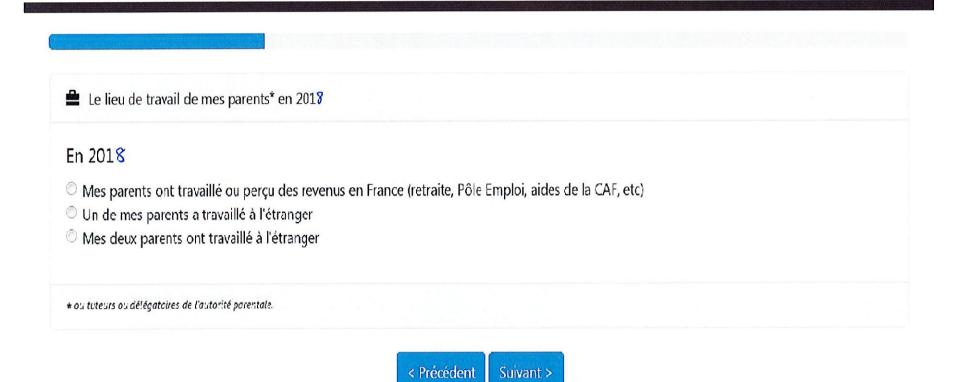
La saisie de DSE <u>dématérialisés</u> n'est possible que pour les situations suivantes : Mariés, Pacsés ou Veuf(ve) avant l'année fiscale de référence N-2. Il s'agit d'une population qui dispose d'1 seul Avis Fiscal et qui réside en France. Dans ce cas les données fiscales de la famille peuvent être récupérées auprès de l'administration fiscale. La saisie de DSE en dépôt <u>Hors dématérialisation</u> concerne les situations suivantes : Veuf(ve) l'année fiscale de référence N-2, Concubin et Autres situations

LIEU DE RESIDENCE DES PARENTS

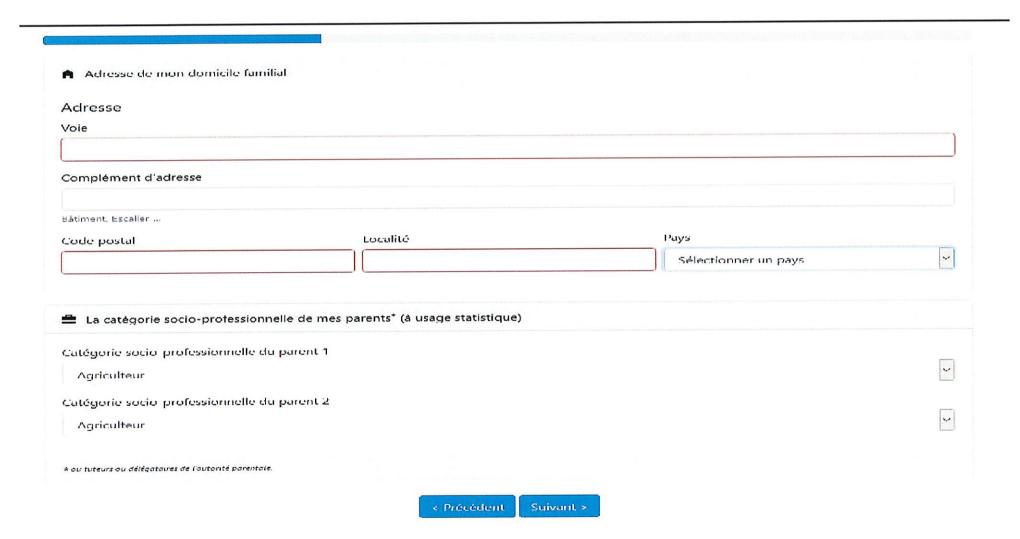


Si la résidence des parents était hors France Métropolitaine ou DOM en 2018, la saisie du DSE est basculée en mode Hors dématérialisation.

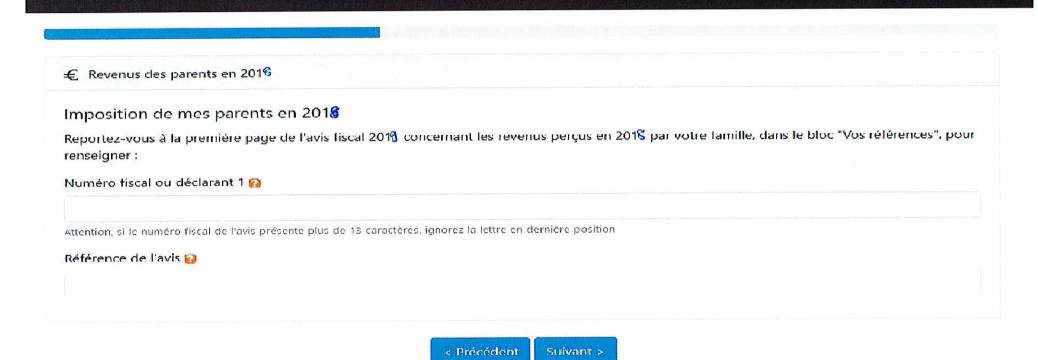
LIEU DE TRAVAIL DES PARENTS



ADRESSE DU DOMICILE FAMILIAL ET CSP

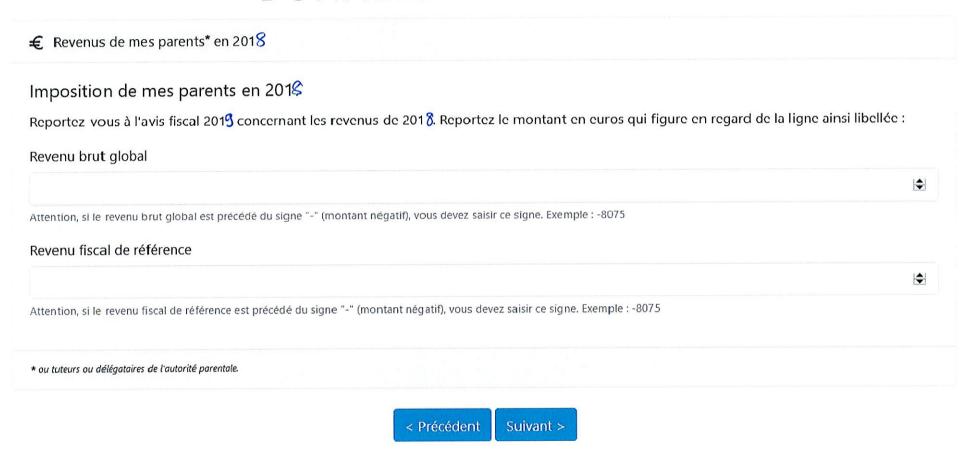


DONNEES FISCALES



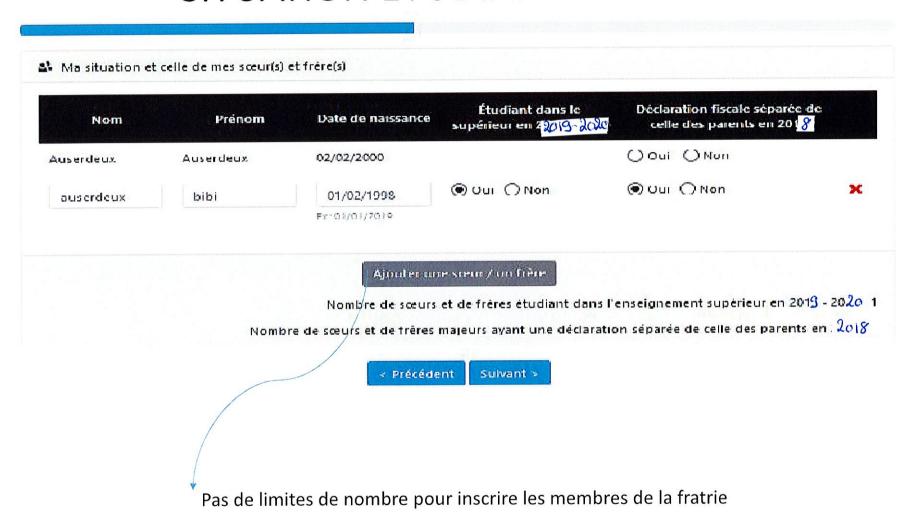
Mode <u>dématérialisé</u> (interfaçage DGFIP SVAIR) 3 essais possibles : au 4^{ème}, on bascule en mode Hors démat et il faut indiquer RBG et RFR

DONNEES FISCALES

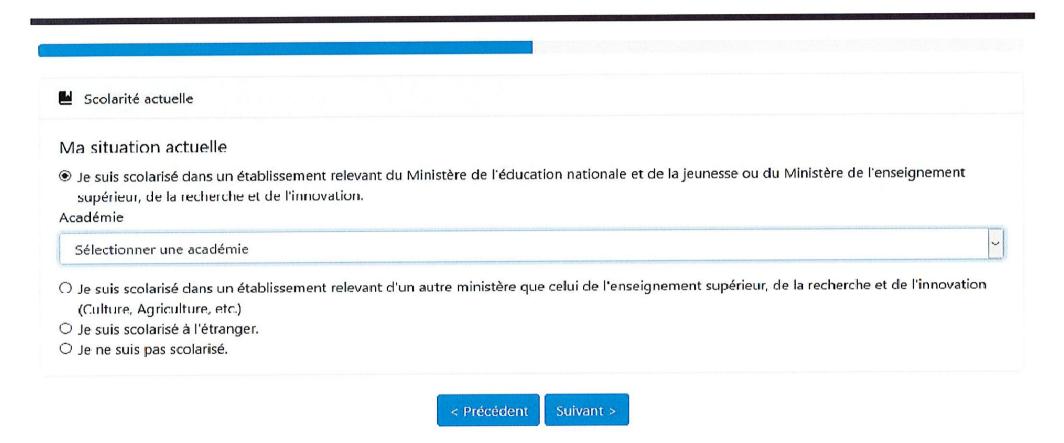


MODE Hors dématérialisé = saisie manuelle du RBG et du RFR

SITUATION ETUDIANT ET SA FRATRIE



SCOLARITE ACTUELLE



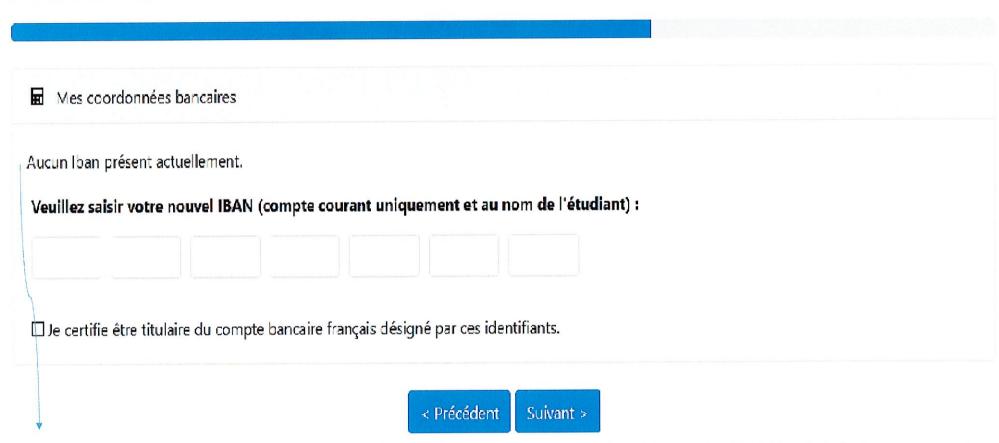
DEMANDE(S) D'AIDE(S)

VOEUX D'ETUDES

les Crous Dépôt du dossier social étudiant (DSE)

E Choix des vœux				
Mes vœux d'études				
Vous avez la possibilité de formule vos demandes d'aides.	r de 1 à 4 vœux d'étude en Fran	ce ou dans un pays du Conseil	de l'Europe. Pour chacun d'eux	, vous émettrez
≜ Mon vœu n°1				↓ ĭ
Pays		Académie		
• France		Lille	~	
O Conseil de l'Europe	Année		Établissement	
Cursus	1ère année	~	Boulogne Lycée Branly	
BTS, BTSA	Tere armee		bodiogne Lycee brainy	
Mon voeu n°2				1 1 1
Pays		Pays		
○ France ⑤ Conseil de l'Europe		Belgique	_	
Cursus	Année		Établissement	
		protection of the second of th		porcialor

COORDONNEES BANCAIRES



Si l'IBAN est déjà enregistré depuis l'an passé = Pas besoin d'une nouvelle saisie sauf si l'IBAN qui s'affiche est erroné

DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES



Le dépôt des pièces demandées se fait en fonction des informations fournies durant la saisie du dossier ou ultérieurement

OBLIGATIONS DE L'ETUDIANT

les Crous Dépôt du dossier social étudiant (DSE)

① Obligations et engagements
☑ Je certifie l'exactitude de tous les renseignements communiqués pour constituer mon dossier social étudiant sachant que toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de ma demande ou le retrait de l'aide accordée.
☑ Je m'engage à être inscrit administrativement et pédagogiquement et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Dans le cadre des enseignements à distance, je dois être inscrit et assidu aux activités relevant de ma formation et rendre tous les devoirs prévus.
☑ Je dois me présenter aux examens et concours correspondant à mes études.
Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le reversement des sommes indûment perçues.
Observations éventuelles en cas de doute sur votre saisie (500 caractères maximum)
Coucou
Voies et délais de recours
Valider mon dossier
Précédent

Attention plus de signature du dossier quelque soit le mode (dématérialisé ou hors dématérialisé) Mise en place d'un espace libre pour que l'étudiant puisse exprimer ses doutes sur sa saisie

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Voies et délais de recours

><

- 1. Un recours gracieux auprès du recteur de votre académie ou, le cas échéant, auprès du vice recteur, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse (pour les bourses relevant des ministères de la culture et de l'agriculture, ce recours doit être formé auprès du directeur de l'établissement);
- 2. Un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur (de la culture ou de l'agriculture, pour les formations relevant de ces ministères), exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse;
- 3. Un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de votre académie, exercé dans le délai de deux mois à compter de la réception de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse ou de la décision rejetant votre recours gracieux ou hiérarchique. Cette dernière décision de rejet peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

À noter :

- Si vous souhaitez, en cas de rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique, former un recours contentieux, le recours gracieux ou hiérarchique devra avoir été introduit dans un délai de 2 mois à compter de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse.
- Un deuxième recours gracieux ou un recours hiérarchique faisant suite à un premier recours gracieux ne prolonge pas à nouveau les délais de recours contentieux.
- La décision de rojet d'un recours gracieux ou hiérarchique peut être implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois). Dans ce cas, vous pouvez attaquer la décision implicite de rejet dans le délai de 2 mois à compter de la naissance de la décision implicite (soit dans un délai de 4 mois à compter de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse).
- Dans la mesure où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite, c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la date de la décision définitive d'attribution ou de non attribution de bourse, vous disposez d'un nouveau délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite de rejet pour former un recours contentieux.

Hermer

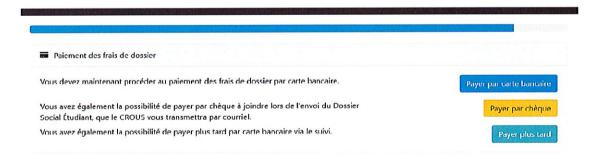
Mise en place d'un bouton cliquable ouvrant la fenêtre voies et délais de recours

PAIEMENT DES FRAIS DE DOSSIER

Mode dématérialisé = pas de paiement possible par chèque à défaut du paiement en ligne

■ Paiement des frais de dossier	
Vous devez maintenant procéder au palement des frais de dossier par carte bancaire.	Payer par carte bancaire
Vous avez également la possibilité de payer plus tard par carte bancare via le suivi.	Payer plus tard

Mode Hors dématérialisé = paiement par chèque possible avec le renvoi du DSE papier



FIN DE SAISIE

les Crous Dépôt du dossier social étudiant (DSE)



Vous devez vous acquitter du paiement des frais de dossier dès que possible via la brique SUIVI DU DSE de votre compte sur la compte de votre de vo

Récapitulatif du dossier

Votre demande est maintenant terminée. Vous allez recevoir un courriel d'accusé de réception. Le CROUS de Nantes prend en charge la gestion de votre dossier.

🖶 Télécharger le récapitulatif de ma demande

Vous avez émis le souhait d'être logé en résidence CROUS. Si vous êtes déjà logé en résidence CROUS, connectez-vous à votre compte sur CITE'U. Si vous n'êtes pas actuellement logé en résidence CROUS, connectez-vous à https://trouverunlogement.lescrous.fr pour saisir vos vœux logement.

Enregistrer ma demande

Mode **DEMATERIALISE** = récapitulatif de saisie pour l'étudiant

FIN DE SAISIE

Frais de dossier

Vous devez vous acquitter du paiement des frais de dossier dès que possible via la brique SUIVI DU DSE de votre compte sur les productions de la compte de votre de v

Récapitulatif du dossier

Votre dossier social étudiant, au format PDF, vous sera envoyé par courriel à l'adresse électronique que vous avez renseignée.

Vous devrez l'imprimer,

- 1. vérifier les informations que vous avez saisies,
- 2. joindre les pièces justificatives dont la liste figurera sur le dossier,
- 3. expédier l'ensemble selon les modalités indiquées dans les notices qui vous seront jointes avec l'envoi de votre dossier.

Tout dossier tardif et, ou incomplet entraîne un retard dans l'attribution de la bourse et, ou d'un logement.

Terminer

Mode Hors dématérialisé = DSE envoyé par courriel

RECAPITULATIF

Récapitulatif

Référence du dossier social étudiant 2019-2020

INE: 9919D00131P Date de dépôt : 25/01/2019

État civil et coordonnées

Madame Auserdeux Auserdeux

Situation familiale: Divorcé(e)

Né(e) le 02/02/2000 Nationalité : France

Adresse familiale:

2 boulevard guy mollet

Courriel: auserdeux@yopmail.com

44300 Nantes France

Situation de votre famille

Situation des parents* : Veuf(ve) Date de décès du conjoint : 01/09/2017

Lieu de résidence des parents* en 2017 : en France

Lieu de travail des parents* en 2017 : Mes parents ont travaillé en France

Revenus perçus en 0 figurant sur l'avis d'imposition de l'année 1 :

Revenu Brut Global (RBG): 32000 €

• Revenu Fiscal de Référence (RFR) : 32000 €

Profession du parent* 1 : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

Profession du parent* 2 : Sans réponse

Sœur(s) et frère(s)

AUSERDEUC Bibi né[e] le 01/02/1999 étudiant dans l'enseignement supérieur ayant fait une déclaration séparée de celle des parents

Nombre de sœurs et de frères étudiant dans l'enseignement supérieur en 2018-2019 : 1 Nombre de sœurs et de frères majeurs ayant une déclaration séparée de celle des parents en 2017 : 2

Sœur(s) et frère(s)

AUSERDEUC Bibi né(e) le 01/02/1999 étudiant dans l'enseignement supérieur ayant fait une déclaration séparée de celle des parents

Nombre de sœurs et de frères étudiant dans l'enseignement supérieur en 2018-2019 : 1 Nombre de sœurs et de frères majeurs ayant une déclaration séparée de celle des parents en 2017 : 2

Vœux formulés pour l'année 2019-2020

Voeu n°1

Académie : Nantes

Formation: BTS, BTSA

Niveau : 1ère année

Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux

Voeu n°2

Académie : Bordeaux

Formation: DUT

Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux

Établissement : BAYONNE IUT

Niveau : 1ère année

Vœu nº3

Académie : Lvon

Formation: Cursus licence

Demande de bourse : Bourse sur critères sociaux

Établissement : BOURG EN BRESSE Ant IAE Lyon 3

Établissement : CHEMILLE Lycée de l'Hyrôme

Niveau : 1ère année

Intention de logement

Vous avez émis le souhait d'être logé(e) en résidence CROUS. Si vous êtes déjà logé(e) en résidence CROUS, connectez-vous à votre compte sur CITE'U. Si vous n'êtes pas actuellement logé(e) en résidence CROUS, connectez-vous à https://trouverunlogement.lescrous.fr pour saisir vos vœux logement.

Frais de dossier

Vous devez vous acquitter du paiement des frais de dossier dès que possible via la brique SUIVI DU DSE de votre compte sur https://www.messervices.etudiant.gouv.fr. Dans l'attente de votre règlement, le traitement de votre dossier sera mis en attente.

*ou tuteurs ou délégataires de l'autorité parentale.

Imprimer

L'étudiant ne doit pas renvoyer ce récapitulatif (ni au CROUS , ni à l'Imprimerie Nationale)